



## Guide déchet extension des consignes de tri

**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**

### Rappel sur la situation nationale :

Actuellement, 73 kg/hab/an d'emballages ménagers (hors verre) sont mis sur le marché.

Sur ces 73 kg, 46 kg/hab/an sont triés et recyclés, 17 kg/hab/an ne sont pas triés et se retrouvent dans les ordures ménagères et 10 kg/hab/an sont triés mais ne font pas parties des consignes de tri. Sur la Communauté de Communes de l'Ernée, 36.5 kg/hab/an d'emballages ménagers sont collectés.

Le matériau d'emballage sur lequel la marge de progression est la plus forte est le plastique. En effet, sur 1 million de tonnes d'emballages en plastique mises sur le marché chaque année, seules 23% des tonnes sont recyclées.

Pour atteindre les 75 % de recyclage des emballages plusieurs leviers sont nécessaires :

- Trier plus et mieux les emballages qui sont déjà dans les consignes
- Etendre les consignes de tri à tous les emballages en plastique (et pas seulement les bouteilles et flacons)

Ce guide est un outil destiné à présenter et lister tous les déchets qui font désormais partie des consignes de tri des emballages plastiques.

Tous les emballages plastiques peuvent être séparés en 6 grandes familles :

- Toutes les bouteilles
  - Tous les flacons et bidons
  - Toutes les barquettes
  - Tous les pots et les boîtes
  - Tous les sacs et sachets
  - Tous les films
- Anciens
- Nouveaux



Les emballages doivent être vidés avant dépôt dans les conteneurs de tri, il n'est pas nécessaire de les laver.

Les emballages ne doivent pas être imbriqués

## 1. Toutes les bouteilles



## 2. Tous les tubes, flacons et bidons



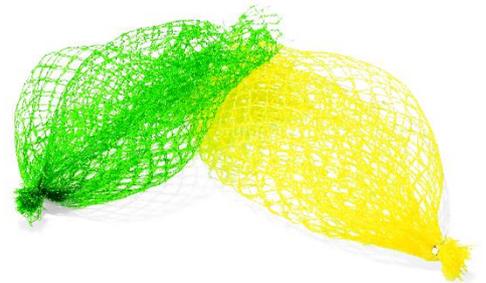
### 3. Toutes les barquettes



### 4. Tous les pots et boites



5. Tous les sacs et sachets



6. Tous les films

